



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 398

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Manon Bélanger, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le règlement numéro 398 abrogeant le règlement 376 gestion contractuelle.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière adjointe ainsi que sur le Site Web de la municipalité www.munstdenis.com et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 3^e jour de juin 2026.

Manon Bélanger, Greffière-trésorière adjointe
le 3 juin 2026